Règlement Intérieur

**Article 1 : Présentation**

L’association « Les Belles Mécaniques de Breuilpont » est née de la volonté de quelques passionnés de véhicules anciens. Elle a été déclarée à la Préfecture de l’Eure le 15 février 2019.

L’esprit de club multimarques est de se faire plaisir en organisant des rassemblements, des rallyes touristiques, en participant à des sorties locales ou régionales permettant de faire rouler des voitures de collection et d’exception, motos, tracteurs, militaires, etc… et de visiter les régions et leur patrimoine historique et culturel.

Cette passion commune de l’automobile ancienne est vécue et partagée dans une très bonne ambiance et une franche camaraderie, chaque membre devant se sentir à l’aise au sein du club.

Le bureau est constitué de :

* Gérard DUVAL, Président,
* Maurice LEVACHER, Trésorier,
* Sabine LEVACHER, Secrétaire.

Le Conseil d’Administration a attribué des responsabilités aux membres suivants :

* Claude BLAIN, responsable de l’inscription des adhérents,
* Claudine DUVAL, responsable de l’Intendance, avec l’aide de Maryse BLAIN, Solange DUVAL, Yves DUVAL, Geneviève SAYE
* Yves PARROD, responsable de la communication.

**Article 2 : Objectifs**

* Réunir des collectionneurs de véhicules anciens à moteur,
* Un rassemblement mensuel, chaque 3è dimanche, de mars à novembre, de 9h30 à 12h30,
* Des sorties touristiques et participatives avec d’autres clubs tout au long de l’année
* Diverses manifestations festives.

**Article 3 : Conditions d’adhésion**

Tout comportement incorrect vis-à-vis d’un membre du club ou de toute autre personne lors des rassemblements et sorties, pourra se voir exclus sur décision du Conseil d’Administration des « Belles Mécaniques de Breuilpont ».

**Article 4 : Adhésion**

L’adhésion est fixée pour l’année 2020 à 40 euros.

Elle doit être verser au plus tard le 15 janvier de chaque année et à payer en 1 seul versement à l’ordre de « Les Belles Mécaniques de Breuilpont ».

Tout membre ne s’étant pas acquitté de la somme due, après relance, sera radié.

A son inscription, chacun recevra une carte d’adhérent et une plaque rallye de « Les Belles Mécaniques de Breuilpont ».

**Article 5 : Définition de l’année en cours**

L’année de fonctionnement est basée sur l’année civile.

**Article 6 : Lieu des rassemblements mensuels**

Les rassemblements mensuels auront lieu, sauf imprévu, sur les terrains du stade de Breuilpont, chaque 3è dimanche du mois, de mars à novembre, de 9h30 à 12h30.

**Article 7 : Sorties touristiques**

Les sorties organisées, pourront être payantes, en fonction des prestations proposées.

Un tarif préférentiel sera établi pour les membres de l’Association, à jour de leur adhésion.

Chaque conducteur sera responsable de son véhicule et de sa conduite et devra être à jour de toutes obligations administratives.

**Article 8 : Aide Technique**

Un conseiller technique, **réservé aux adhérents**, vous fera profiter de son expérience pour vous aider à trouver la solution à vos problèmes mécaniques :

* **Gérard DUVAL : 06 74 72 04 71**

**Article 9 : Adhésion :**

La fiche d’adhésion, un exemplaire du règlement daté et signé, et votre paiement sont à retourner à l’adresse suivante :

* **Claude BLAIN, 31 bis rue Hubert Baraine 28260 ANET. Tél. : 06 85 98 76 48**